

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/10/2025

Référence
2025-62

Objet de la délibération
Rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Perche Emeraude

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	11

Date de la convocation
21/10/2025

Date d'affichage
21/10/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025 et le 30 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, OUARTIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FAYOLLE Stéphane, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARBIER Gwenaëlle à Mme MOULIN Valérie, M. FOUQUERAY Olivier à M. DEMANGELLE Laurent
Excusé(s) : Mme BRETON Patricia

A été nommé(e) secrétaire : M. FAYOLLE Stéphane

Objet : Rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Perche Emeraude

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du Perche Emeraude a approuvé son rapport d'activités 2024 lors de la séance du 06 octobre 2025, et qu'ensuite ce rapport doit être transmis aux communes membres de l'EPCI pour communication aux Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire donne lecture de ce rapport aux membres du Conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers
Le : 05/11/2025

Et

Publication ou notification du :
05/11/2025

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- prend acte de ce rapport,

- approuve le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Perche Emeraude qui présente son fonctionnement ainsi que l'ensemble de ses activités.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/11/2025
Le Maire
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20251030-D62_30102025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2025
Publication : 05/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

